



GRAND PRIX DE MAZIÈRES

Golf du Petit Chêne

Samedi 2 et Dimanche 3 Septembre 2023



Règlement de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

I. Conditions de participation :

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut amateur.

Tous les joueurs licenciés en France devront avoir acquitté le droit de jeu fédéral et être titulaires d'un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club à la date limite des inscriptions, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Épreuve non-fumeur.

II. Forme de jeu :

36 trous en Simple Stroke-play / 18 trous par jour

Série Messieurs : index inférieur ou égal à **11.4** – repères 2 Marques Blanches

Série Dames : index inférieur ou égal à **14.4** – repères 4 Marques Bleues.

III. Engagements et date limite d'inscription:

120 joueurs maximum incluant 12 Wild Cards

Les inscriptions seront retenues selon les principes énoncés page 20 à 23 du Vade-Mecum Sportif de la FFG 2023.

L'**index** pris en compte sera celui des participants à la **date de clôture des inscriptions**.

Il sera réservé 10% du champ de joueurs (soit 9 messieurs et 3 dames) aux licences Or U16 qui n'entrent pas via leur place au mérite amateur par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les bulletins d'inscription sont à remplir en ligne <https://www.asgolfmazieres.fr/> ou à déposer à l'accueil du golf de Mazières accompagnés du règlement du droit de jeu **au plus tard le vendredi 18 août**.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur <https://www.asgolfmazieres.fr/> au plus tard le vendredi 25 août.

Les inscriptions en ligne ne seront validées qu'après réception du règlement.

Vous pouvez envoyer vos règlements à l'adresse suivante :

AS Golf de Mazières – Lieu-dit Le Petit Chêne – 79310 MAZIERES EN GATINE.

IV. Droits d'inscription et Forfait :

Les tarifs détaillés sont consultables sur le bulletin d'inscription.

Tout joueur déclarant forfait au-delà du mercredi 30 août 2023 à 12h00 les droits

[Texte]



d'inscription ne seront pas restitués.

V. Programme prévisionnel et Classement :

Grand Prix de Mazières	Vendredi 1 Sept	Samedi 2 Sept	Dimanche 3 sept
	Réservation auprès de l'accueil du golf	1er tour : départs par ordre croissant des index	2ème tour : Départs dans l'ordre inverse des résultats du Tour 1
Messieurs Marques Blanches	Entraînement	93	93
Dames Marques bleues	Entraînement	27	27

Sera établi un classement Brut Messieurs et Brut Dames sur l'addition des deux tours.

Les 3 premiers bruts de chaque série seront récompensés.

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place de chaque série, le départage se fera par un Play-off en mort subite sur les trous N°1 et N°9 et ainsi de suite, à moins que le comité de l'épreuve en décide autrement

VI. INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

- **Un tour commencé ne devrait pas être annulé** mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.
- **Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain** la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce **dernier jour**, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est **annulée**.

VII. Comité d'épreuve :

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VIII. Droit à l'image :

Tout participant accorde aux organisateurs de l'épreuve le droit d'enregistrer et de filmer sa participation à l'événement et de les utiliser à des fins promotionnelles et publicitaires, nécessaires à la communication.

VIII. Renseignements :

Golf BlueGreen Mazières – Le Petit Chêne

79310 MAZIERES EN GATINE

Tél: 05.49.63.20.95 – Blog : <https://www.asgolfmazieres.fr/>

[Texte]

